

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 339

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 24

A la fin de la première phrase du troisième alinéa du B du III de cet article, après le chiffre :

« 3,25 »,

insérer le mot :

« points ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.